



Compte-rendu de la commission « Enjeux & Objectifs » du site Natura 2000 Bassin du Thouet amont du 16/12/2015.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du SMVT
Mathilde BONNET, DREAL Poitou-Charentes
Jean-François MOREL, DDT 79
Nathalie BIGEARD, ONEMA (SD 79)
Justine VIDAL, CREN Poitou-Charentes
Alain PERSUY, CRPF Poitou-Charentes
Philippe GAUTIER, Fédération Départementale de pêche 79
Michel BONNESSEE, Deux-Sèvres Nature Environnement
Danièle SOULARD, Mairie de Secondigny
Christian VOGEL, Mairie du Tallud
Véronique VIGNAULT, Mairie de la Boissière-en-Gâtine
Henriette BEAUDET, Mairie du Retail
Alexis PACAUD, SMVT

Personnes excusées :

Nicolas COTREL, Deux-Sèvres Nature Environnement
Julie CADU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Tony DAHAIS, ONCFS
Robert LOUDES, CDOS
Nellie TARDITS, SIAH Autize-Egray
Anthony BENAY, CPIE Gâtine-Poitevine
Guillaume KOCH, Agglo2B
Patricia SCHAAF, Mairie de St-Aubin-le-Cloud

Monsieur CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents pour cette commission « Enjeux & Objectifs ». Après un tour de table, la parole est donnée à Alexis PACAUD, animateur du site Natura 2000, qui énonce l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour :

- Rappels généraux sur le site « Bassin du Thouet amont »
- Espèces et habitats
- Les grands enjeux (OCLT) et objectifs (ODD)
- Liste des actions
- (Éléments de cahiers des charges)

○ **Rappels généraux sur le site « Bassin du Thouet amont »**

Alexis PACAUD présente de façon synthétique les grandes caractéristiques du site Natura 2000, notamment sa localisation et l'année de validation du premier Document d'Objectifs (Docob). Il rappelle que depuis 2012, la DREAL Poitou-Charentes a confié au SMVT l'animation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ».

Cette mission se décline en trois grands objectifs que sont :

- L'animation du Docob du site (contrats éventuels, chartes)
- La mise à jour du Docob
- La mise en place d'outils de communication (lettre d'information, site internet, animation scolaire et grand public)

Il précise que la Charte Natura 2000 a été validée en 2009, en prenant en compte les nouvelles espèces et les deux habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site.

○ **Espèces et habitats**

Alexis PACAUD rappelle ensuite brièvement les espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés comme présents sur le site, et sur lesquels les fiches-actions pourront porter.

Plusieurs tableaux sont également mis à disposition des membres de la commission afin de préciser pour chaque espèce et habitat l'état de conservation, le degré d'enjeu sur le site, les facteurs limitants et les principes de gestion pour chacune des espèces et habitats.

○ **Les grands enjeux (OCLT) et Objectifs (ODD)**

Dans l'objectif de suivre la même démarche que pour la mise à jour des volets diagnostics socio-économique et biologique, une commission « Enjeux et Objectifs » est créée et fait l'objet de la présente réunion. L'objectif est de mener une concertation sur la définition des nouveaux enjeux du site Natura 2000 et des actions à mener sur les années à venir. Le travail de ces différentes commissions et du comité de pilotage doit aboutir à l'actualisation du Docob du site début 2016.

Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)

Alexis PACAUD présente dans un premier temps les 4 enjeux actualisés du site, également appelés OCLT « Objectifs de Conservation à Long Terme », qui définissent les grandes orientations à prendre pour le bassin amont du Thouet.

Pour l'enjeu n°I, qui n'a pas subi de modification par rapport à la version initiale du Docob, M. PERSUY propose de le compléter en intégrant la notion d'amélioration de la qualité de l'eau en plus du simple maintien de celle-ci.

L'enjeu n°II a été complété et fait désormais référence au maintien, la restauration et la gestion des deux habitats d'intérêt communautaire référencés sur le site, en plus des habitats d'espèces d'intérêt.

En ce qui concerne l'OCLT n°III, Alexis PACAUD explique que ce dernier a été simplifié et intègre désormais la notion de sensibilisation des acteurs aux enjeux du site, notion absente du premier Docob et qui vient compléter l'enjeu de valorisation et d'animation.

Enfin, il n'est proposé pour le dernier enjeu qu'une réécriture sans changement sur le fond, afin d'homogénéiser la définition des OCLT. M^{me} VIDAL préconise également d'utiliser les termes « réaliser les suivis scientifiques » au lieu de « un suivi scientifique » pouvant être interprété comme le nombre de suivis à réaliser.

Les OCLT ainsi modifiés seraient donc les suivants :

- I. Maintenir et améliorer la qualité de la ressource en eau sur le bassin amont du Thouet
- II. Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et la diversité écologique du bassin amont du Thouet
- III. Valoriser et animer le site Natura 2000 et sensibiliser les acteurs aux enjeux du Document d'objectifs
- IV. Suivre la mise en œuvre du Docob et réaliser les suivis scientifiques.

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Alexis PACAUD présente ensuite les Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés pour chaque OCLT.

OCLT I

Pour l'enjeu n°I, les deux premiers ODD (I.A et I.B, *cf.* présentation) n'ont pas fait l'objet de modification par rapport à la version initiale du Docob, seule une précision étant apportée sur la nature physico-chimique et/ou organique des substances polluantes visées par le premier objectif.

M^{me} BIGEARD demande quels sont les systèmes naturels de filtration des eaux listés dans l'objectif I.B, et explique qu'en plus des surfaces en herbe et des haies, cet objectif pourrait également concerner tout ce qui concerne la mise en place de bassins de récupération des eaux de drainage qui ne passent pas par les bandes tampons et sont la plupart du temps directement rejetées aux cours d'eau, afin d'avoir une première épuration de celles-ci.

Le troisième ODD répondant à l'enjeu de la qualité de l'eau a été rajouté dans la version actualisée du Docob et concerne la notion de continuité écologique, notamment les plans d'eau directement connectés aux cours d'eau. M^{me} BIGEARD demande si cet objectif ne concerne pas plus des actions typées CTMA plutôt que Natura 2000.

Alexis PACAUD explique que l'objectif du Docob est de lister l'ensemble des actions pouvant répondre aux problématiques identifiées sur le site, quels que soient les outils mis en œuvre par la suite.

M^{me} BONNET précise que les contrats Natura 2000, les CTMA, ou encore les MAEC sont autant d'outils permettant la mise en œuvre des actions et il n'y a donc pas de risque de télescopage entre eux.

M^{me} VIDAL demande s'il existe une priorité entre les outils, notamment lorsqu'une action peut à la fois être mise en place dans le cadre d'un CTMA et d'un contrat Natura 2000.

Alexis PACAUD explique que dans ce cas, la mobilisation du CTMA est prioritaire, les contrats étant sur une échelle souvent plus globale. Les contrats, plus ponctuels, sont mobilisables lorsque l'Agence de l'Eau ne permet pas de mettre en place les actions.

OCLT II

Concernant les objectifs II.A et II.B repris du premier Docob sur les berges et ripisylves ainsi que les habitats de fond de cours d'eau, M. GAUTIER demande s'ils concernent également la zone du lit majeur. Cette notion n'étant pas précisée, elle pourra faire l'objet de discussions dans l'établissement des cahiers des charges des fiches-actions concernées.

L'animateur présente ensuite les objectifs suivants, à savoir celui concernant le maintien et la restauration des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire (hors cours d'eau) qui a été ajouté et celui portant sur les espèces exotiques envahissantes. Pour ce dernier, M^{me} BIGEARD propose de préciser « espèces animales et végétales » pour être sûr de ne pas se restreindre à un groupe particulier suivant l'interprétation que l'on se fait de l'objectif.

M. GAUTIER indique qu'il est important de faire apparaître la notion de veille également et pas seulement la notion de contrôle. M^{me} BIGEARD approuve en précisant que certains acteurs pourraient se concentrer uniquement sur les actions de régulation, alors que la veille sur site est tout aussi importante.

OCLT III et IV

La présentation des ODD des enjeux n°III et IV ne soulève pas de remarque particulière. Une réécriture plus explicite de l'objectif de communication autour du site doit être réalisée.

Plus globalement, M. MOREL indique qu'il pourrait être fait mention de la cohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et la notion de Trame Verte et Bleue qui apparaît dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), adopté par arrêté préfectoral de M^{me} la Préfète de Région Poitou-Charentes le 3 novembre 2015.

○ Liste des actions

Le point suivant doit permettre d'aborder les différentes fiches-actions actuellement proposées dans le Docob, qui doivent permettre de répondre aux OCLT et ODD précédemment discutés. Une première liste d'action est proposée, l'objectif étant de déterminer la pertinence de celles-ci et l'éventuel besoin de modification et/ou ajout. Pour plus de clarté, les fiches sont reprises par OCLT.

OCLT I

Les trois premières fiches-actions sont issues du premier document d'objectifs. Elles font déjà l'objet de mesures via la possibilité de souscrire à des MAEc depuis cette année, permettant le maintien des surfaces en herbe, la réduction d'apports d'intrants et produits phytosanitaires (les deux fiches étant liées) et le maintien des haies. Des contrats seront possibles et des fiches actions correspondent à ces actions. À noter que les arboriculteurs ont été intégrés dans le terme « exploitants agricoles ».

Il est proposé une modification du mot « Inciter » dans l'intitulé des fiches-actions concernées, afin de mieux faire ressortir la volonté d'accompagner réellement l'acteur local dans la démarche, en privilégiant des termes plus spécifiques comme « Assurer un appui technique auprès de... ».

M^{me} BIGEARD précise suite aux échanges précédents sur les ODD qu'il serait opportun de faire figurer dans la fiche action n°2, en plus de la réduction d'intrants à la source (diminution des quantités utilisées sur les parcelles), les actions possibles quant à la mise en place de bassins de rétention des eaux de drainage.

Concernant la gestion des bordures enherbées, il existe certaines réglementations qu'il sera possible de rappeler dans le cadre de la fiche-action. L'objectif est ensuite d'optimiser et d'homogénéiser les modes de gestions entre les différentes collectivités du site et en adéquation avec les enjeux du site Natura 2000.

La dernière action correspond aux aménagements possibles sur les plans d'eau, recensés en 2006 sur le site, en vue de la diminution de leurs impacts. M^{me} BIGEARD précise qu'à l'époque le

travail de recensement et de préconisations avait été réalisé par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) en partenariat avec les services de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). L'action pourrait permettre de répondre aux attentes de certains propriétaires. Les actions ne seront mobilisables que pour les plans d'eau légaux et une concertation avec les services de la DDT sera nécessaire.

OCLT II

Alexis PACAUD présente ensuite les actions liées au deuxième enjeu. La première résulte de la fusion de deux anciennes fiches, l'objectif étant de ne pas séparer les actions portant sur les berges et la ripisylve et les mesures d'accompagnements telles que la mise en place de clôture et d'abreuvoirs.

M. PERSUY insiste sur la nécessité d'utiliser des essences locales dans le cahier des charges afin d'éviter toute contamination par des plants provenant d'autres régions et pouvant être touchés par différentes maladies (chalarose du frêne, phytophthora pour les Aulnes). Le rôle positif pour l'avifaune des différentes espèces listées sera également à rajouter et l'intérêt d'utiliser l'orme résistant à modifier.

L'action suivante porte sur les habitats des espèces aquatiques plutôt que sur les fonds de cours d'eaux stricts, afin de pouvoir élargir les cahiers des charges.

Les deux fiches actions portant sur un inventaire et l'aménagement d'ouvrages du site (refuges chiroptères, passages à loutres...) n'existaient pas et font suite à l'intégration de nouvelles espèces d'intérêt communautaire. M. MOREL indique qu'il existe un travail similaire (inventaire + mise en place de refuges à chiroptères) sur les ouvrages du Conseil Départemental, ce dernier ayant signé une convention avec DSNE. M^{me} BIGEARD préconise de reprendre cette démarche pour les autres ouvrages non prospectés.

La fiche-action suivante porte sur les mares et zones humides, ce dernier point ayant été rajouté depuis le Docob initial, et font déjà l'objet de mesures via les MAEc ouvertes cette années. Des contrats seront également possibles et le cahier des charges devra être fixé.

Concernant la fiche sur les espèces exotiques envahissantes, il est là aussi préconisé de changer le mot « Contrôler » par les termes « Lutter et veiller », et de préciser que l'action concerne aussi bien la faune que la flore. Un programme d'actions global en concertation avec la FDGDON 79 pourra être réfléchi.

Pour finir sur cet enjeu, M. PERSUY propose l'ajout de fiches spécifiques concernant l'objectif de restauration des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, afin de compléter les actions de restauration ciblées sur les cours d'eau. Il propose ainsi de créer des fiches spécifiques pour le maintien des boisements de feuillus, le maintien de bois mort, ainsi que la recréation d'arbre têtards. M. BONNESSEE approuve en indiquant que ces actions seraient bénéfiques à la Rosalie des Alpes notamment, et d'autres insectes saproxylophages potentiellement présents sur le site Natura 2000 et d'intérêt communautaire.

M. GAUTIER demande si une fiche spécifique aux haies peut également être envisagée, mais celle-ci ferait doublon avec la fiche I.3 visant le maintien et la restauration des zones boisées qui comprennent déjà les haies et bosquets. Pour les haies, M. MOREL précise que l'OCNFS peut avoir des données intéressantes sur leur gestion.

OCLT III

La première action, très globale, concerne l'animation du site Natura 2000. Il est simplement proposé de réécrire celle-ci, en remplacement « Animer » par « Assurer la mise en œuvre et le portage... ».

Les deux fiches suivantes portent sur la mise en place de panneaux pour la visibilité et l'appropriation du site ainsi que sur la sensibilisation aux enjeux du site aux communes. M^{me} VIDAL préconise de rester relativement large dans les intitulés des fiches pour ne pas bloquer la mise en œuvre des contrats notamment. Le terme « communes » sera notamment remplacé par « collectivités ».

M. GAUTIER précise que la sensibilisation des collectivités aux enjeux du site devra passer par la (re)découverte de leur richesse, souvent trop peu connue.

Concernant les deux dernières fiches de cet enjeu n°III, elles seront fusionnées pour reprendre la forme de la fiche précédente : « Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du site ». Le cahier des charges pourra ensuite présenter plusieurs sous-parties afin de détailler plus spécifiquement certains points à aborder.

OCLT IV

Pour le dernier OCLT, Alexis PACAUD indique qu'une fiche portant sur la définition de sous-bassins prioritaires pour la mise en place de certaines actions a été créée.

M. GAUTIER et M^{me} BIGEARD approuvent en indiquant que certaines mesures devront être ciblées sur des secteurs plus précis que le périmètre global du site afin de maximiser l'efficacité de l'action. M. GAUTIER prend comme exemple les noyaux de populations d'écrevisses à pattes blanches qui se maintiennent encore sur le site et qu'il est nécessaire de prioriser, l'arrivée d'écrevisses exotiques les menaçant.

Alexis PACAUD précise que des échanges avec l'ONEMA ont déjà eu lieu pour faire un point sur les dernières données de présence de l'espèce sur le site, et que d'autres critères pourront servir à définir ces zones de priorité.

Il est d'ailleurs proposé de modifier la priorité de cette mesure en la classant comme parmi les plus urgentes.

La deuxième action concerne la révision de la Charte Natura 2000. Suite à la demande de M^{me} VIDAL, Alexis PACAUD précise que certaines fiches devront en effet être modifiées car

difficilement applicables en l'état. De nouvelles fiches pourraient également voir le jour après concertation.

Les dernières fiches-actions concernent les suivis scientifiques du site : espèces, habitats, qualité de l'eau et assolement. Un grand nombre de membres de la commission font ressortir la nécessité d'avoir de telles données, qui permettent d'évaluer le site, son évolution et les populations des espèces d'intérêt communautaire. Ces données permettent également de justifier la mise en place de certaines actions, et peuvent également être utiles aux dossiers d'évaluation des incidences.

M^{me} BIGEARD appuie sur la nécessité de mutualisation des données de la part des différents acteurs du territoire, qui peut permettre une répartition de certains suivis pour une meilleure efficacité.

- **Éléments de cahiers des charges**

Au vu des échanges précédents, il est décidé de ne pas aborder les parties techniques portant sur les cahiers des charges. Ces éléments seront travaillés ultérieurement lors de réunions techniques en comité plus restreint et après intégration des différentes remarques formulées sur les fiches-actions.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants pour leur présence et leurs contributions et lève la séance.